

04 juillet 2019
IBEN nr. 09-2019

ING Belgium Economic Newsletter

La vie (du touriste) est-elle moins chère à l'étranger ?

Ceux qui ont la chance de partir en vacances à l'étranger feront une série de dépenses locales. Un petit tour d'horizon de l'évolution du pouvoir d'achat du touriste belge sur son lieu de villégiature n'est donc pas inutile.

Note : Cette note se centre sur les taux de changes et l'inflation, et donc sur le pouvoir d'achat du touriste une fois sur place. Il ne s'agit pas en soi d'une recommandation de se rendre ici ou là. Un tel exercice devrait intégrer bien d'autres dimensions économiques ou autres.

Hors zone euro, le taux de change est décisif

Il y a différentes façon d'appréhender la question de la « cherté » d'un pays par rapport à un autre. Dans l'absolu, certains pays sont plus chers que d'autres : le taux de change ne reflète pas entièrement le différentiel du coût de la vie, si bien qu'une fois ses euros échangés en devises locales, le touriste belge a l'impression que le pays dans lequel il se rend est « cher » ou « bon marché ». Dans ce domaine, **l'Islande, la Norvège, la Suisse ou l'Australie** sont des pays dans lesquels le touriste belge aura l'impression que la vie est chère. A l'inverse, s'il se rend en **Turquie, en Pologne, en Russie ou en Tunisie**, il aura l'impression que la vie est vraiment bon marché.

Ceci étant, l'évolution à court terme des taux de changes et des prix peuvent faire en sorte qu'il soit davantage opportun de se rendre dans un pays cette année que par le passé. Pour examiner quelles opportunités se présentent cette année, deux critères peuvent être retenus : quelle a été l'évolution du taux de change de la monnaie locale par rapport à l'euro au cours des 12 derniers mois et quelle a été l'inflation locale (qui égratigne le pouvoir d'achat des habitants...comme des touristes).

A ce niveau, il est intéressant de noter que si **l'Islande** est toujours un pays cher, il est bien plus intéressant d'y aller cette année que l'année dernière (graphique 1). L'inflation y a certes atteint 5%, ce qui réduit le pouvoir d'achat du touriste, mais la dépréciation de la devise, qui a atteint 13% sur la même période, a plus que compensé celle-ci. Au final, sur un an, le touriste belge en Islande a « gagné » pas moins de 7% de pouvoir d'achat : une réelle opportunité. Pour être complet, il faudrait malheureusement ajouter que les déboires de la devise, et de l'économie islandaise, sont en partie lié à la faillite d'une des principales compagnies aériennes desservant le pays. Rares seront donc ceux qui pourront en profiter.

On notera par ailleurs que dans notre échantillon de destinations hors zone euro, seule **l'Australie** présente également une (légère) amélioration du pouvoir d'achat du touriste belge, en raison là aussi de la dépréciation de la devise locale. Dans tous les autres cas, une légère dépréciation de l'euro a détérioré le pouvoir d'achat du touriste, aggravant la perte liée à l'inflation. Dans les cas de la **Turquie** et de la **Tunisie**, dont les devises se sont pourtant fortement dépréciées au cours des 12 derniers mois, l'inflation a été telle qu'en définitive, le coût de la vie a également augmenté pour les touristes.

Enfin, le **Mexique** présente la plus forte détérioration du pouvoir d'achat pour le touriste belge au cours des 12 derniers mois, car non seulement l'euro s'est déprécié de 8% par

Les taux de change ne captent pas entièrement les différentiels de coût de la vie....

...mais à court terme, les fluctuations sur les marchés des changes peuvent créer des opportunités.

Comme dans le cas de l'Islande cette année...

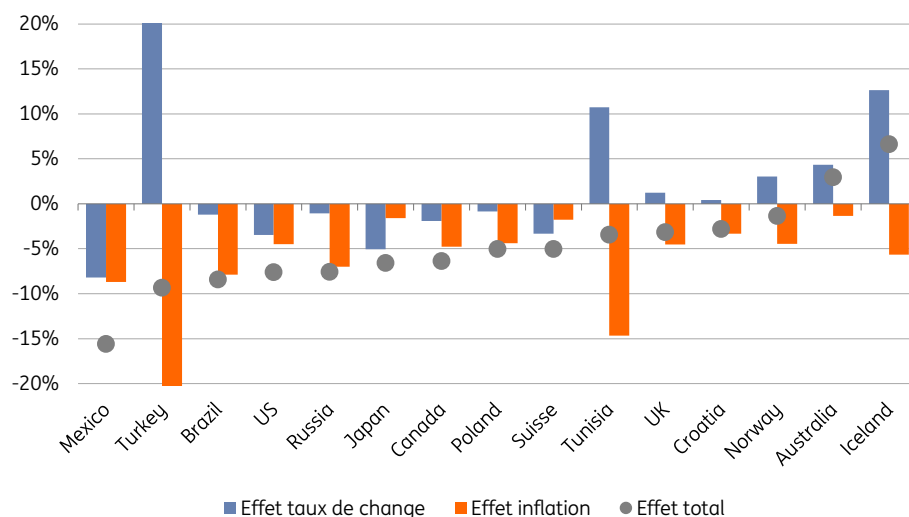
... ou de l'Australie.

Par contre, le Mexique risque de paraître plus « cher ».

Philippe Ledent
Senior Economist
Brussels +32 2 547 31 61
Philippe.ledent@ing.com

rapport au peso mexicain, mais en plus l'inflation approche les 9%. Au final, une détérioration de pas moins de 16% sera ressentie par rapport à l'année dernière.

Gr. 1 Evolution du pouvoir d'achat du touriste belge à l'étranger au cours des 12 derniers mois (un chiffre positif représente une amélioration du pouvoir d'achat)



Thomson Reuters, Eurostat, calculs : ING

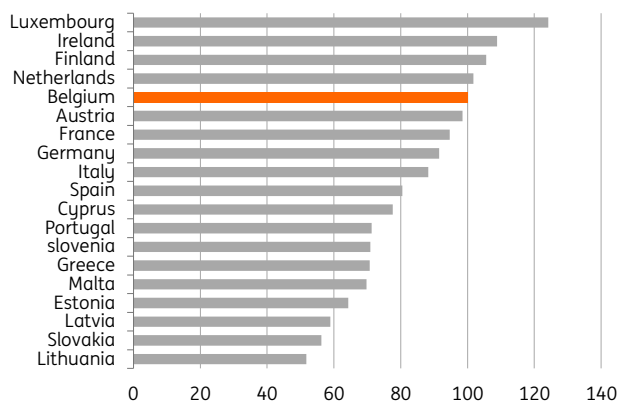
Même quand il n'y a pas de taux de change, le coût de la vie peut être différent

Partant d'un niveau faible du coût de la vie...

En zone euro, c'est une question d'inflation

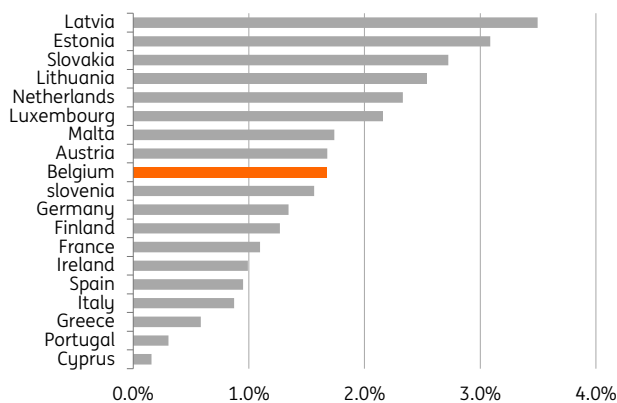
Si la destination de vacances est dans la zone euro, le problème du taux de change ne se pose plus. Des différences peuvent néanmoins persister en terme de coût de la vie. Ainsi, en extrapolant les données disponibles sur base de l'évolution des prix, 4 pays de la zone euro sont caractérisés par un coût de la vie supérieur à la Belgique en 2019 (graphique 2). Le touriste belge y trouvera donc que la vie est « chère » : il s'agit du **Luxembourg** (+24%), de **l'Irlande** (+9%), de la **Finlande** (+5,5%) et des **Pays-Bas** (+2%). A l'opposé, les biens et services seront ressentis comme particulièrement bons marché au **Portugal** et en **Grèce** (-29%) ainsi que dans **l'ensemble des pays de l'Est** faisant partie de la zone euro.

Gr. 2 Comparaison du niveau des prix (2019) entre les différents pays de la zone euro (Niveau des prix en Belgique = 100)



Source: Thomson Reuters, Eurostat, calculs : ING

Gr. 3 Comparaison du niveau de l'inflation (Juin 2018 – juin 2019) entre les différents pays de la zone euro



Source: Thomson Reuters, Eurostat, calculs : ING

Si l'on se centre sur les dépenses propres aux touristes (Horeca, loisirs, culture, nourritures et boissons), on retrouve grosso modo le même classement. On signalera néanmoins

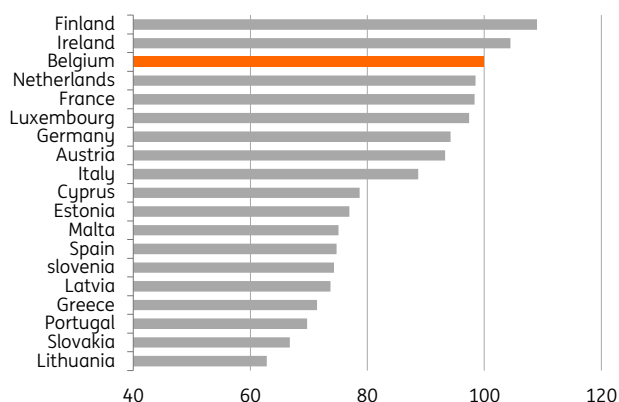
qu'en matière de nourriture et boissons spécifiquement, l'**Autriche** apparaît fort chère aux yeux du touriste belge (graphique 6).

Le touriste allant chaque année dans le même pays de la zone euro ne sera pas surpris par ces classements. On le prévendra néanmoins que si le coût de la vie reste faible dans les pays de l'Est appartenant à la zone euro, c'est aussi dans ces pays que les taux d'inflation les plus élevés sont enregistrés (graphique 3). Ainsi, le prix d'un panier de dépenses en matières d'Horeca, de loisirs et de culture a augmenté de 2% en **Belgique** sur les 12 derniers mois, mais de 5,6% en **Lettonie**, de 4,8% en **Estonie** et de 4% en **Lituanie**. Par contre, le prix du même panier a diminué d'un demi pourcent au Portugal (graphique 5). En matière de prix de la nourriture et des boissons, on retrouve le même type d'évolution, mais on notera que la Belgique a été caractérisée par une très faible évolution des prix en la matière sur les 12 derniers mois (+0,6% - graphique 7). Dans de nombreux pays donc, tels que la **France** mais aussi encore une fois la plupart **des pays de l'Est**, le touriste belge aura donc l'impression que les prix ont « augmenté plus que chez nous ». Un touriste averti en vaut deux. Bonnes vacances.

...les pays de l'Est faisant partie de la zone euro sont caractérisés par une inflation plus forte...

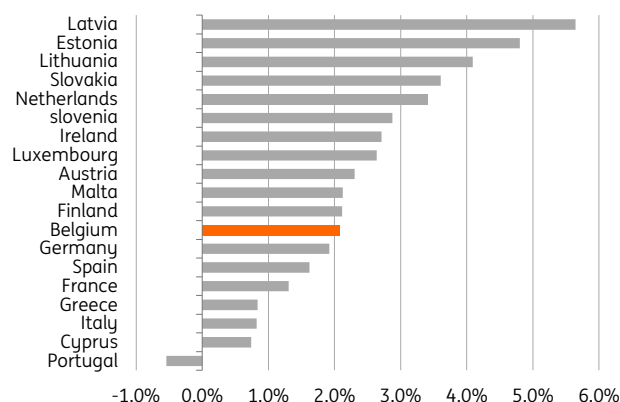
...pouvant surprendre le touriste qui s'y serait déjà rendu l'année passée.

Gr. 4 Comparaison du niveau des prix (2019) de l'Horeca (80%) et des loisirs et de la culture (20%) entre les différents pays de la zone euro (Niveau des prix en Belgique = 100)



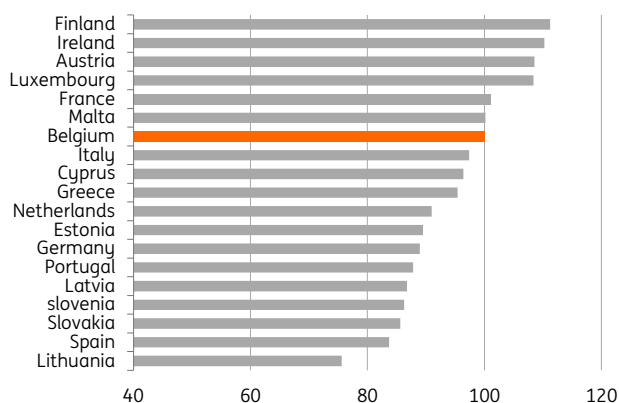
Source: Thomson Reuters, Eurostat, calculs, ING

Gr. 5 Comparaison du niveau de l'inflation (juin 2018 – juin 2019) de l'Horeca (80%) et des loisirs et de la culture (20%) entre les différents pays de la zone euro



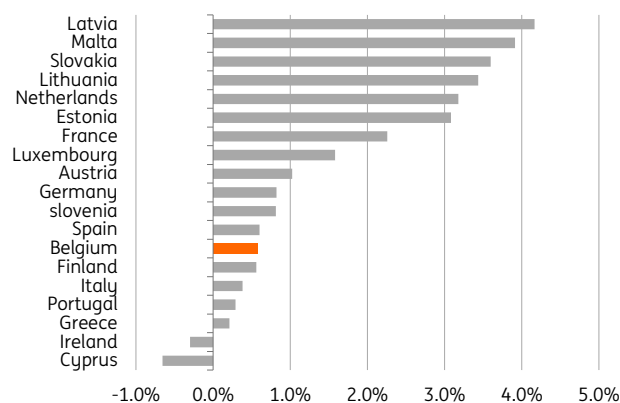
Source: Thomson Reuters, Eurostat, calculs, ING

Gr.6 Comparaison du niveau des prix (2019) de l'alimentation, des boissons non-alcoolisées (90%) et boissons alcoolisées (10%) entre les différents pays de la zone euro (Niveau des prix en Belgique = 100)



Source: Thomson Reuters, Eurostat, calculs, ING

Gr.7 Comparaison du niveau de l'inflation (juin 2018 – juin 2019) de l'alimentation, des boissons non-alcoolisées (90%) et boissons alcoolisées (10%) entre les différents pays de la zone euro



Source: Thomson Reuters, Eurostat, calculs, ING

Disclaimer

Cette publication a été préparée par la division d'analyse économique et financière de ING Belgique S.A. ("ING") exclusivement à titre d'information, sans tenir compte des objectifs d'investissement, de la situation financière ou des moyens d'un utilisateur en particulier. Les informations dans cette publication ne constituent ni une recommandation de placement, ni un conseil fiscal, juridique ou en investissement, ni une offre ou une incitation à acheter ou vendre des instruments financiers. Même si toutes les précautions ont été prises pour assurer que les informations contenues dans ce document ne soient ni erronées, ni trompeuses au moment de la publication, ING ne peut pas garantir l'exhaustivité ni l'exactitude des informations communiqués par des tiers. ING ne peut pas être tenue pour responsable d'éventuelles pertes directes ou indirectes suite à l'utilisation de cette publication, sauf faute grave. Les opinions, prévisions ou estimations sont uniquement celles du ou des auteurs à la date de la publication et peuvent être modifiées sans préavis, sauf indication contraire.

La distribution de cette publication peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certains états et les personnes qui entrent en possession de celle-ci doivent se renseigner à propos de ces restrictions et les respecter.

Cette publication est soumise à la protection du copyright et des droits des bases de données et ne peut être reproduite, distribuée ou publiée par quiconque, quel que soit l'objectif, sans l'accord préalable explicite et écrit de ING. Tous les droits sont réservés. L'entité juridique responsable de la publication ING Belgique S.A. est agréée par la Banque Nationale de Belgique et est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), la Banque Nationale de Belgique (BNB) et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). ING Belgique S.A. est enregistrée en Belgique (n° 0403.200.393) au registre des personnes morales de Bruxelles.

À l'attention des investisseurs américains : toute personne qui souhaite discuter de cette publication ou effectuer des transactions dans un titre mentionné dans ce document doit prendre contact avec ING Financial Markets LLC, qui est membre de la NYSE, la FINRA et la SIPC et qui fait partie de ING, et qui a accepté la responsabilité de la distribution de ce document aux États-Unis conformément aux dispositions en vigueur.

Editeur responsable : Peter Vanden Houte, Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique.